

Glas polijstpasta

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 22-1-2020 Date de révision: 22-1-2020 Remplace la fiche: 29-6-2015 Version: 6.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: Glas polijstpasta
Code du produit	: 7430.0_68020RG70
Type de produit	: Détergent,Article traité (Biocide)
Groupe de produits	: Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle,Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange	: L'information fournie dans cette fiche de données de sécurité concerne le produit mentionné sous la section 1.1 et est donnée en supposant que le produit est utilisé correctement et conformément aux usages indiqués par le fabricant.
Utilisation de la substance/mélange	: Nettoyant Utilisations particulières
Fonction ou catégorie d'utilisation	: Agents détergents/lavants et additifs

Titre	Descripteurs d'utilisation
Professional uses; Manual application (Association - Code de référence: AISE_SUMI_PW_19_1_G)	SU22, PC35, PROC19, ERC8a, AISE SPERC 8a.1.a.v2
Professional uses; Brushing after trigger spraying or brushing with tools (Association - Code de référence: AISE_SUMI_PW_10_1_G)	SU22, PC35, PROC10, ERC8a, AISE SPERC 8a.1.a.v2
Consumer use of washing and cleaning products	SU21, PC35, ERC8a

Texte complet des descripteurs d'utilisation: voir rubrique 16

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Haenen Onderhoud B.V.
Het Aangelag 12
5531 XL Bladel - Nederland
T +31 (0) 497-360241
info@haenenonderhoud.nl - www.haenenonderhoud.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Voir Section 1.3; Uniquement pendant les heures de bureau

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500	Free telephone number with a 24/7 access. Experts answer all urgency questions on dangerous products in French, or German
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

Glas polijstpasta

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 22-1-2020 (Version: 6.0)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 H318
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Préparation liquide
Non classé
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3 H412
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
Composants dangereux : METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE; METHYLISOTHIAZOLINONE; TRIDECETH-5; TRIDECETH-8
Mentions de danger (CLP) : H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P280 - Porter un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.
P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Phrases EUH : EUH208 - Contient TERPINOLENE, METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE. Peut produire une réaction allergique.
Destiné au grand public
Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable
Indications de danger détectables au toucher : Non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(es) dans des conditions normales. Les informations contenues dans cet article s'appliquent au produit non dilué.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	Conc. (% w/w)	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Quartz(SiO ₂) (INCI: QUARTZ)	(N° CAS) 14808-60-7 (N° CE) 238-878-4	30 – 100	STOT RE 2, H373
Aluminium oxyde (INCI: ALUMINA) substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE, CH, FR)	(N° CAS) 1344-28-1 (N° CE) 215-691-6 (N° REACH) 01-2119529248-35	5 – 10	Non classé
Citric acid anhydrous (INCI: CITRIC ACID)	(N° CAS) 77-92-9 (N° CE) 201-069-1 (N° REACH) 01-2119457026-42	1 – 5	Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Eye Irrit. 2, H319
Alcohol(C13)EO(2-5) (Isotridecanol,ethoxylated) (INCI: TRIDECETH-5)	(N° CAS) 69011-36-5 (N° CE) POLYMER	1 – 5	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412

Glas polijstpasta

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 22-1-2020 (Version: 6.0)

Alcohol(C13)EO(>5-10) (Isotridecanol ethoxylated) (INCI: TRIDECETH-8)	(N° CAS) 24938-91-8 (N° CE) POLYMER	1 – 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
p-Mentha-1,4-diene (INCI: TERPINOLENE)	(N° CAS) 586-62-9 (N° CE) 209-578-0 (N° REACH) 01-2119982325-32	0,1 – 1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
(R)-p-mentha-1,8-diène (D-Limonene) (INCI: D-LIMONENE) substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (CH)	(N° CAS) 5989-27-5 (N° CE) 227-813-5 (N° Index) 601-029-00-7 (N° REACH) 01-2119529223-47	< 0,1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
5-chloro-2-methyl-4-isothiazoline-3-one(MCI)(KathonCG) (INCI: METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE) (Substance active (Biocide))	(N° CAS) 26172-55-4 (N° CE) 247-500-7	< 0,1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410
2-Methyl-4-isothiazolin-3-one(MI) (INCI: METHYLISOTHIAZOLINONE) (Substance active (Biocide))	(N° CAS) 2682-20-4 (N° CE) 220-239-6	< 0,1	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. Not classified (Dermal) Acute Tox. 2 (Inhalation:vapour), H330 Acute Tox. 2 (Inhalation:dust,mist), H330 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 STOT SE Not classified Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
5-chloro-2-methyl-4-isothiazoline-3-one(MCI)(KathonCG) (INCI: METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE) (Substance active (Biocide))	(N° CAS) 26172-55-4 (N° CE) 247-500-7	(0,0015 ≤C < 100) Skin Sens. 1, H317 (0,06 ≤C < 100) Skin Irrit. 2, H315 (0,06 ≤C < 100) Eye Irrit. 2, H319 (0,6 ≤C < 100) Skin Corr. 1B, H314
2-Methyl-4-isothiazolin-3-one(MI) (INCI: METHYLISOTHIAZOLINONE) (Substance active (Biocide))	(N° CAS) 2682-20-4 (N° CE) 220-239-6	(0,0015 ≤C < 100) Skin Sens. 1, H317

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Risque avéré d'effets graves pour les organes.
Symptômes/effets après inhalation	: Inhalation peu probable. Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Le produit n'est pas considéré comme irritant pour la peau. Peut provoquer une légère irritation de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée. Rougeur. Démangeaison.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Risque de lésions oculaires graves. Vision brouillée. Sensation de brûlure. Rougeurs, douleur.

Glas polijstpasta

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 22-1-2020 (Version: 6.0)

Symptômes/effets après ingestion : Peut provoquer une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Le produit répandu sur une surface dure peut présenter un risque important de glissades/chutes.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Défense de déverser dans les eaux de surface. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables. Laver abondamment à l'eau les résidus.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Prendre les précautions nécessaires relatives à l'emploi de produits chimiques et de nettoyeurs. Voir les informations transmises par le fabricant. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger du gel.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Quartz(SiO₂) (INCI: QUARTZ) (14808-60-7)

UE - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Silica cristalline (Quartz)
-----------	-----------------------------

Notes	(Year of adoption 2003)
-------	-------------------------

Référence réglementaire	SCOEL Recommendations
-------------------------	-----------------------

Glas polijstpasta

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 22-1-2020 (Version: 6.0)

Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Silices cristallines : quartz (poussières alvéolaires) # Siliciumdioxide (kristallijn) : kwarts (inadembbaar stof)
Valeur limite (mg/m ³)	0,1 mg/m ³
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 11/03/2002

France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Quartz (Silices cristallines)
VME (mg/m ³)	0,1 mg/m ³ (fraction alvéolaire)
Note (FR)	Valeurs réglementaires contraignantes
Référence réglementaire	Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Quarz (s. Siliciumdioxid, kristallines)
VME (mg/m ³)	0,15 mg/m ³ 0,15 mg/m ³
Remarque	a(mg/m ³) - P C1 _A - SS _C - Lungenfib, Lungenkrebs - HSE, NIOSH, OSHA

Aluminium oxyde (INCI: ALUMINA) (1344-28-1)

Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Aluminium (métal et composés insolubles) (fraction alvéolaire) # Aluminium (metaal en onoplosbare verbindingen, (inadembare fractie)
Valeur limite (mg/m ³)	1 mg/m ³
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 11/03/2002

France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Aluminium (Trioxyde de di-)
VME (mg/m ³)	10 mg/m ³
Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Aluminium, als Metalloxyd
VME (mg/m ³)	3 mg/m ³ 3 mg/m ³ 3 mg/m ³
VLE(mg/m ³)	24 mg/m ³ 24 mg/m ³
Remarque	a(mg/m ³) - B - Formal ^{KT} - NIOSH s. 1.8.2

(R)-p-mentha-1,8-diène (D-Limonene) (INCI: D-LIMONENE) (5989-27-5)

Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	D-Limonen
VME (mg/m ³)	40 mg/m ³
VME (ppm)	7 ppm
VLE(mg/m ³)	80 mg/m ³
VLE (ppm)	14 ppm
Remarque	S SS _C - Leber ^{KT AN}
Référence réglementaire	SUVA - Grenzwerte am Arbeitsplatz 2016

5-chloro-2-methyl-4-isothiazoline-3-one(MCI)(KathonCG) (INCI: METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE) (26172-55-4)

Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	5-Chlor-2-methyl-2,3-dihydro-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on Gemisch im Verhältnis 3:1
VME (mg/m ³)	0,2 mg/m ³

Glas polijstpasta

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 22-1-2020 (Version: 6.0)

VLE(mg/m ³)	0,4 mg/m ³
Remarque	e(mg/m ³) - S SS _c - Haut, Auge, OAW ^{KT AN}
Référence réglementaire	SUVA - Grenzwerte am Arbeitsplatz 2016

2-Methyl-4-isothiazolin-3-one(MI) (INCI: METHYLISOTHIAZOLINONE) (2682-20-4)

Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	5-Chlor-2-methyl-2,3-dihydro-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on Gemisch im Verhältnis 3:1
VME (mg/m ³)	0,2 mg/m ³
VLE(mg/m ³)	0,4 mg/m ³
Remarque	e(mg/m ³) - S SS _c - Haut, Auge, OAW ^{KT AN}
Référence réglementaire	SUVA - Grenzwerte am Arbeitsplatz 2016

Glas polijstpasta

DNEL/DMEL (informations complémentaires)

Voir http	//www.dguv.de/ifa/de/gestis/liimit_values/index.jsp : Informations sur les composants.
-----------	--

Citric acid anhydrous (INCI: CITRIC ACID) (77-92-9)

PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce)	0,44 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,044 mg/l

PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce)	3,46 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	34,6 mg/kg poids sec

PNEC (Sol)

PNEC sol	33,1 mg/kg poids sec
----------	----------------------

PNEC (STP)

PNEC station d'épuration	1000 mg/l
--------------------------	-----------

Terpene oil (INCI: TERPINEOL) (8000-41-7)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

Aiguë - effets systémiques, cutanée	5 mg/kg de poids corporel/jour
Aiguë - effets systémiques, inhalation	5,8 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	1,17 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	5,8 mg/m ³

DNEL/DMEL (Population générale)

Aiguë - effets systémiques, cutanée	2,5 mg/kg de poids corporel
Aiguë - effets systémiques, inhalation	1,25
Aiguë - effets systémiques, orale	2,5 mg/kg de poids corporel
A long terme - effets systémiques, orale	0,42 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	1,25 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,42 mg/kg de poids corporel/jour

PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce)	0,062 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,0062 mg/l

PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce)	0,442 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,0442 mg/kg poids sec

Glas polijstpasta

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 22-1-2020 (Version: 6.0)

Terpene oil (INCI: TERPINEOL) (8000-41-7)

PNEC (Sol)

PNEC sol 0,052 mg/kg poids sec

PNEC (STP)

PNEC station d'épuration 2,57 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle:

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter toute exposition inutile. Protection des yeux. Lunettes de sécurité.

Protection des mains:

Non requis

Protection oculaire:

Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Norme. EN 166

Protection de la peau et du corps:

Si le contact répété avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection

Protection des voies respiratoires:

Aucune protection spéciale n'est requise si l'on maintient une ventilation suffisante

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les informations contenues dans cet article s'appliquent au produit non dilué.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Trouble. blanc.
Odeur	: parfumée. légère.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 2,4 (20°C)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: ≥ 100 °C
Point d'éclair	: > 60 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,42 g/cm ³ (20°C)
Solubilité	: Miscible avec l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 51408,451 mm ² /s
Viscosité, dynamique	: 73000 mPa·s (20°C)
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

Glas polijstpasta

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 22-1-2020 (Version: 6.0)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Non établi.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Quartz(SiO₂) (INCI: QUARTZ) (14808-60-7)

DL50 orale	500 mg/kg de poids corporel
------------	-----------------------------

Aluminium oxyde (INCI: ALUMINA) (1344-28-1)

DL50 orale	> 10000 mg/kg de poids corporel
------------	---------------------------------

CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 2300 mg/l/4h
--	----------------

Alcohol(C13)EO(2-5) (Isotridecanol,ethoxylated) (INCI: TRIDECETH-5) (69011-36-5)

DL50 orale rat	> 300 mg/kg
----------------	-------------

DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
------------------	--------------

Citric acid anhydrous (INCI: CITRIC ACID) (77-92-9)

DL50 orale rat	3000 – 5400 mg/kg
----------------	-------------------

DL50 orale	11700 mg/kg de poids corporel
------------	-------------------------------

DL50 cutanée rat	2000 mg/kg
------------------	------------

DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
--------------------	--------------

DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel
-------------------	--------------------------------

Alcohol(C13)EO(>5-10) (Isotridecanol ethoxylated) (INCI: TRIDECETH-8) (24938-91-8)

DL50 orale rat	500 – 2000 mg/kg
----------------	------------------

p-Mentha-1,4-diene (INCI: TERPINOLENE) (586-62-9)

DL50 orale rat	3750 – 4390 mg/kg
----------------	-------------------

DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
--------------------	--------------

(R)-p-mentha-1,8-diène (D-Limonene) (INCI: D-LIMONENE) (5989-27-5)

DL50 orale rat	4400 mg/kg
----------------	------------

DL50 cutanée lapin	5000 mg/kg
--------------------	------------

5-chloro-2-methyl-4-isothiazoline-3-one(MCI)(KathonCG) (INCI: METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE) (26172-55-4)

DL50 orale rat	457 mg/kg (CIT/MIT)
----------------	---------------------

DL50 orale	481 mg/kg de poids corporel
------------	-----------------------------

DL50 cutanée lapin	660 mg/kg (CIT/MIT)
--------------------	---------------------

Glas polijstpasta

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 22-1-2020 (Version: 6.0)

DL50 voie cutanée	> 1008 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (mg/l)	2,36 mg/l/4h (CIT/MIT)
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	1230 mg/m ³

2-Methyl-4-isothiazolin-3-one(MI) (INCI: METHYLISOTHIAZOLINONE) (2682-20-4)

DL50 orale rat	120 – 285 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	660 mg/kg (CIT/MIT)
DL50 voie cutanée	242 mg/kg (Rabbit, female)
CL50 inhalation rat (mg/l)	0,11 – 0,384 mg/l/4h (OECD 403)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 2,4 (20°C)
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux. pH: 2,4 (20°C)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Préparation liquide).
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Glas polijstpasta

Viscosité, cinématique	51408,451 mm ² /s
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Pour le produit des tests toxicologiques ne sont pas établis. Selon les critères mentionnés à l'article 3 (CE) n °. 1272/2008 [CLP], ce produit est classé comme mentionnés sous la rubrique 2. Les composants éventuellement toxiques sont mentionnés sous la rubrique 3.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Pour le produit des tests ecologiques ne sont pas établis. Selon les critères mentionnés à l'article 3 (CE) n °. 1272/2008 [CLP], ce produit est classé pour l'environnement comme mentionnés sous la rubrique 2. Les composants éventuellement nuisibles pour l'environnement sont mentionnés sous la rubrique 3. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Alcohol(C13)EO(2-5) (Isotridecanol,ethoxylated) (INCI: TRIDECETH-5) (69011-36-5)

CL50 poisson 1	1 – 10 mg/l (96h, Leuciscus idus)
CE50 Daphnie 1	1 – 10 mg/l (48h, OECD 202)
EC50 72h algae 1	1 – 10 mg/l (72h)
NOEC chronique poisson	> 0,1 mg/l (0,1 - 1 mg/l)

Glas polijstpasta

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 22-1-2020 (Version: 6.0)

Citric acid anhydrous (INCI: CITRIC ACID) (77-92-9)

CL50 poisson 1	> 400 mg/l (96h, Leusiscus idus)
CL50 poissons 2	440 mg/l (48h)
CE50 Daphnie 1	1535 mg/l (48H)
CE50 autres organismes aquatiques 1	85 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 2	IC50 algea (72 h) mg/l
EC50 72h algae 1	425 mg/l (72h)

Alcohol(C13)EO(>5-10) (Isotridecanol ethoxylated) (INCI: TRIDECETH-8) (24938-91-8)

CL50 poisson 1	7,5 mg/l (96h, Lepomis macrochirus)
CL50 poissons 2	12 mg/l (96h, Brachydanio rerio)
CE50 Daphnie 1	4,7 mg/l 48h)
EC50 72h algae 1	17 mg/l (72h, Scenedesmus subspicatus)

p-Mentha-1,4-diene (INCI: TERPINOLENE) (586-62-9)

CL50 poisson 1	0,763 mg/l (96h, Pimephales promelas)
CE50 Daphnie 1	0,138 mg/l (48h)

(R)-p-mentha-1,8-diène (D-Limonene) (INCI: D-LIMONENE) (5989-27-5)

CL50 poisson 1	0,7 mg/l (96h, Pimephales promelas)
CL50 poissons 2	< 1 mg/l (96h)
CL50 autres organismes aquatiques 1	0,67 mg/l (48h, Daphnia magna, OECD 202)
CE50 Daphnie 1	0,4 mg/l (48h)
CE50 Daphnie 2	< 1 mg/l (48h)
EC50 72h algae 1	< 1 mg/l (72h, IC50)
EC50 72h algae (2)	150 mg/l (72h, Desmodesmus subspicatus, OECD 201)

5-chloro-2-methyl-4-isothiazoline-3-one(MCI)(KathonCG) (INCI: METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE) (26172-55-4)

CL50 poisson 1	0,19 mg/l (96h, Oncorhynchus mykiss,mixture 5-chloor-2- methyl-2H-isothiazool-3-on (CAS 26172-55-4) and 2- methyl-2H-isothiazool-3-on (CAS 2682-20-4)))
CE50 Daphnie 1	0,16 mg/l (48h, mixture 5-chloor-2- methyl-2H-isothiazool-3-on (CAS 26172-55-4) and 2- methyl-2H-isothiazool-3-on (CAS 2682-20-4))
CE50 Daphnie 2	0,1 (48h, mixture 5-chloor-2- methyl-2H-isothiazool-3-on (CAS 26172-55-4) and 2- methyl-2H-isothiazool-3-on (CAS 2682-20-4))
CE50 autres organismes aquatiques 1	0,0052 mg/l (478h, Skeletonema costatum, OECD 201)
EC50 72h algae 1	0,018 mg/l (Algea, EC50, 72h, Scenedesmus capricornutum,mixture 5-chloor-2- methyl-2H-isothiazool-3-on (CAS 26172-55-4) and 2-methyl-2H-isothiazool-3-on (CAS 2682-20-4))
EC50 72h algae (2)	0,048 mg/l (Algea, EC50, 72h, Scenedesmus capricornutum,mixture 5-chloor-2- methyl-2H-isothiazool-3-on (CAS 26172-55-4) and 2-methyl-2H-isothiazool-3-on (CAS 2682-20-4))
NOEC chronique poisson	0,098 mg/l (28d, Oncorhynchus mykiss, OECD 210)
NOEC chronique crustacé	0,004 mg/l (21d, Daphnia magna, OECD 211)
NOEC chronique algues	0,0012 mg/l

2-Methyl-4-isothiazolin-3-one(MI) (INCI: METHYLISOTHIAZOLINONE) (2682-20-4)

CL50 poisson 1	4,77 – 6 mg/l (96h, Oncorhynchus mykiss, OECD 203)
CL50 poissons 2	(0,28 mg/l, 96h, Lepomis macrochirus, mixture 5-chloor-2-methyl-2H-isothiazool-3-on (CAS 26172-55-4) and 2- methyl-2H-isothiazool-3-on (CAS 2682-20-4))
CE50 Daphnie 1	0,93 – 1,9 mg/l (48h, OECD 202)

Glas polijstpasta

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 22-1-2020 (Version: 6.0)

CE50 Daphnie 2	1,68 mg/l (48h, OECD 202)
EC50 72h algae 1	0,158 mg/l (72h, Selenastrum capricornutum, OECD 201)
EC50 72h algae (2)	(0.18 mg/l, Algea, EC50, 72h, Scenedesmus capricornutum, mixture 5-chloor-2- methyl-2H-isothiazool-3-on (CAS 26172-55-4) and 2-methyl-2H-isothiazool-3-on (CAS 2682-20-4))
NOEC (chronique)	0,04 – 0,55 mg/l (21d, Daphnia magna, OECD 211)
NOEC chronique poisson	2,38 mg/l (28d, Pimephales promelas, OECD 210)
NOEC chronique algues	0,03 (72h, Pseudokirchneriella subcapitata, OECD 201)

12.2. Persistance et dégradabilité

Glas polijstpasta

Persistance et dégradabilité	Non établi. Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.
------------------------------	--

Alcohol(C13)EO(2-5) (Isotridecanol,ethoxylated) (INCI: TRIDECETH-5) (69011-36-5)

Demande chimique en oxygène (DCO)	2,595 g O ₂ /g substance
Biodégradation	> 60 % (28 d, OECD301B; ISO 9439; 92/69/EEG, C.4-C; 648/2004) / >= 90% bismuth-active substance (OECD 303A)

Alcohol(C13)EO(>5-10) (Isotridecanol ethoxylated) (INCI: TRIDECETH-8) (24938-91-8)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

(R)-p-mentha-1,8-diène (D-Limonene) (INCI: D-LIMONENE) (5989-27-5)

Biodégradation	72 – 83,4 % (OECD 301 B)
----------------	--------------------------

2-Methyl-4-isothiazolin-3-one(MI) (INCI: METHYLISOTHIAZOLINONE) (2682-20-4)

Biodégradation	> 70 % (OECD 309)
----------------	-------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Glas polijstpasta

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

Quartz(SiO₂) (INCI: QUARTZ) (14808-60-7)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	0,53
--	------

Aluminium oxyde (INCI: ALUMINA) (1344-28-1)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	-0,83
--	-------

Alcohol(C13)EO(2-5) (Isotridecanol,ethoxylated) (INCI: TRIDECETH-5) (69011-36-5)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	3,59
--	------

Citric acid anhydrous (INCI: CITRIC ACID) (77-92-9)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,64
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	-1,64 (-1,8 – -0,2)

Alcohol(C13)EO(>5-10) (Isotridecanol ethoxylated) (INCI: TRIDECETH-8) (24938-91-8)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	3,89
--	------

p-Mentha-1,4-diène (INCI: TERPINOLENE) (586-62-9)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	4,88
--	------

Glas polijstpasta

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 22-1-2020 (Version: 6.0)

(R)-p-mentha-1,8-diène (D-Limonene) (INCI: D-LIMONENE) (5989-27-5)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) 4,38

5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one(MCI)(KathonCG) (INCI: METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE) (26172-55-4)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) 0,401

2-Méthyl-4-isothiazolin-3-one(MI) (INCI: METHYLISOTHIAZOLINONE) (2682-20-4)

Facteur de bioconcentration (BCF REACH) 3,16

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) ≤ 0,05 (OECD 117 LogKow (HPLC Method))

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale. Produit tel quel : Déchets chimiques, Eliminer ce produit comme déchet dangereux. Les récipients vides peuvent être mis en décharge après nettoyage en suivant les règlements locaux. Le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération. Vider complètement les emballages avant élimination. Eliminer le résidu par lavage à grande eau.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

Glas polijstpasta

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 22-1-2020 (Version: 6.0)

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Fragrances allergisantes > 0,01%:	
(R)-p-mentha-1,8-diène (D-Limonene) (INCI: D-LIMONENE)	
Règlement détergents (648/2004/CE): Étiquetage du contenu:	
Composant	%
agents de surface non ioniques	<5%
METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE	
METHYLISOTHIAZOLINONE	
parfums	
D-LIMONENE	

Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Ce produit contient des produits biocides

Type de produit (Biocide) :

Contient : METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE; METHYLISOTHIAZOLINONE

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

Informations relatives au matières premières section 3.

Voir <http://esis.jrc.ec.europa.eu/index.php?PGM=dat> : Informations sur les composants.

Dangers pour la santé

Voir Section 2 & 3 & 11.

Risques physiques

Voir Section 2 & 10.

Dangers pour l'environnement

Voir Section 2 & 3 & 12.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
1.2	Utilisations identifiées pertinentes	Modifié	
2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Modifié	
2.2	Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Modifié	
3.2	Composition/informations sur les composants	Modifié	
4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Modifié	

Glas polijstpasta

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 22-1-2020 (Version: 6.0)

8.1	Valeurs Limites d'exposition professionnelle	Modifié	
11.1	Informations sur les effets toxicologiques	Modifié	
12.1	Informations écologiques	Modifié	
15.1	Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu	Modifié	

Abréviations et acronymes:

ABM: Algemene Beoordelings Methodiek (NL) / ADR: Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route / ALG: Allergen / AQTX: Aquatic Toxicity / Atm: Atmosphere (unit of pressure) / bw: bodyweight / C: Ceiling / CAR: Carcinogenic Effects / CAS No: Chemical Abstracts Service Number (see ACS – American Chemical Society) / CMRs: Carcinogenic, Mutagenic or toxic to Reproduction (substances) / CSR: Chemical Safety Report / Cc (cm3): Cubic Centimeter / DNEL: Derived No-Effect Level / EC50: half maximal effective concentration / ED50: Effective Dose 50 / ET50: Exposure Time 50 / I.V.: Intravenous / Kg: Kilogram / LC: Lethal Concentration / LC50: Median Lethal Concentration / LCLO: Lowest Lethal Airborne Concentration Tested (see also LC50, LD50) / LD: Lethal Dose / LD50: Median Lethal Dose LDLO: Lowest Lethal Dose Tested (see also LC50, LD50) / MAC: Maximum Allowable Concentration / MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration (Germany, Maximum Workplace Concentration, see OEL) / MSDS: Material Safety Data Sheet / NOAEL: No Observed Adverse Effect Level / NOEL: No Observable Effect Level / OEL: Occupational Exposure Limits / PBTs: Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances / PEC: Predicted Environmental Concentration / PNEC: Predicted No-Effect Concentration / REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemical substances / STEL: Short-Term Exposure Limit / STEV: Short-Term Exposure Value / STP: Sewage Treatment Plant TLM: Threshold Limit, Median / TLV-C: Threshold Limit Value-Ceiling / TLV@: Threshold Limit Value / TWA: Time-Weighted Average / WGK: Wassergefährdungskategorie (Water Hazard Class under German Federal Water Management Act) / g/gms: Grams / kJ/mol: Kilojoules per mole / kPa: KiloPascal (unit of pressure) / m3: Cubic Meter / mg: Milligram / ml: Milliliter / ml Hg: Milliliters of Mercury / n.o.s.: Not Otherwise Specified / nm: nanometer / ppb: Parts Per Billion / pph: parts per hundred (= percent) / ppm: Parts Per Million / ppt: parts per trillion / vPvBs: Very Persistent and Very Bioaccumulative substances

Sources des données

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations

: Aucun(e). DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 2 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 2
Acute Tox. 2 (Inhalation:vapour)	Toxicité aiguë (Inhalation:vapeur) Catégorie 2
Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Acute Tox. Not classified (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée) Non classé
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B

Glas polijstpasta

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 22-1-2020 (Version: 6.0)

Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2
STOT RE Not classified	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Non classé
STOT SE Not classified	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Non classé
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient TERPINOLENE, METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE. Peut produire une réaction allergique.

Texte complet des descripteurs d'utilisation

AISE SPERC 8a.1.a.v2	Wide Dispersive Use in 'Down the Drain' cleaning and maintenance products (Consumers and Professionals)
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
PC35	Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
PROC10	Roller application or brushing
PROC19	Manual activities involving hand contact
SU21	Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)
SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.